

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE****COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024
N° 27/2024**

Date de Convocation Publique	:	28/11/2024
Date d’Affichage	:	28/11/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	07

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était excusées : Mme MAITRE Christelle et NICOLAS Brigitte

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

Mme FAVIER Florence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Création d’un emploi permanent

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la collectivité de Beaune-sur-Arzon de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique qu’il est nécessaire de créer un poste avec plus d’heures pour les tâches de secrétaire de mairie qui sont une charge importante et demande plus de temps qu’actuellement. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d’adjoint administratif (filière administrative), cadre d’emplois des adjoints administratifs, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 28 heures 00.

Mme le Maire propose au conseil municipal de Beaune-sur-Arzon de créer l’emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi relevant du grade d’adjoint administratif à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025
- Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier

Le Maire, Isabelle SEON



Tableau des effectifs
(emplois permanents de la collectivité de Beaune-sur-Arzon)

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	28 h
Filière technique Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	35 h

